

Réunion du 7 novembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires
- Procuration(s) :
- Excusé(s) : Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2011/801 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace,
Conservatoire botanique d'Alsace et Association fruitière de
Haguenau et environs**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'année 2011, d'attribuer aux associations ci-après des subventions d'un montant total de 27 586,52 €, selon la répartition suivante :

- au Groupement d'intérêt public "Conservatoire botanique d'Alsace", une subvention de fonctionnement de 17 500 €
- à l'Association fruitière de Haguenau et environs, une subvention de 86,52 € représentant 40 % du coût subventionnable des travaux d'extension d'un verger-école
- au Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Elle approuve par ailleurs la convention d'objectifs 2011-2013 à intervenir entre le GEPMA et le Département (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental), et autorise son président à signer cette convention.

Les modalités de paiement seront les suivantes : un premier acompte sera versé, conformément à la convention, dès cette délibération rendue exécutoire et dès la signature de la convention ; le solde sera versé en fin d'année sur présentation des documents comptables relatifs à l'exercice.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20111107-62130-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 21/11/11